



Ville de Wattrelos

Centre Communal  
d'Action Sociale

Compte rendu de la  
séance du 21 MARS

2024



# SOMMAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 MARS 2024.....	1
BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL M 57 .....	1
SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES.....	6
SUBVENTION 2024 VERSEE AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE WATTRELOS.....	7
CONVENTION DE COLLABORATION ET DE GROUPEMENT DE COMMANDES DANS LE CADRE D'UNE REPONSE A UN APPEL A PROJET DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE RELATIF AU PROGRAMME ESMS NUMERIQUE.....	7
BUDGET PRIMITIF 2024 – SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE .....	8
HEBERGEMENTS TEMPORAIRES D'URGENCE.....	11
DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.....	11
APPROBATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE .....	12
COMMUNICATION.....	13

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 MARS 2024

## BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL M 57



## LE CADRE : UN NOUVEL ORGANIGRAMME

### Services supports :

- Direction Administration Moyens Projets
- Direction des Ressources Humaines

### Action sociale et solidarités :

- Aides aux familles
- Aide à l'enseignement supérieur

### Autonomie :

- Coordination des actions et projets en Résidence Autonomie
- Service de Lutte contre l'isolement
- Service Animation

---

## LES ENJEUX

---

- MAINTENIR UN SOCLE DES SERVICES A NIVEAU CONSTANT MALGRE L'IMPACT DE L'INFLATION ET DE LA MASSE SALARIALE EN AUGMENTATION SUR LES COUTS DE FONCTIONNEMENT
- OPTIMISER L'OFFRE DES AIDES FACULTATIVES
- DEVELOPPER UNE OFFRE DE LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT DE LA PERSONNE AGEE

## LES OBJECTIFS

- HARMONISER ET OPTIMISER L'ACCES AUX AIDES FACULTATIVES
- DEVELOPPER LA DONNEE STATISTIQUE POUR EVALUER ET AJUSTER LES BESOINS EN AIDES FACULTATIVES
- TZNR
- CREATION D'UN SERVICE DE LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES AGEES
- ANTICIPER ET PREPARER LA REFORME DES SERVICES A DOMICILE
- MODERNISER ET PERENNISER LE MODELE DES RESIDENCES AUTONOMIE

# LES RESSOURCES PRINCIPALES

- Subvention de la ville de Wattrelos : 2 290 000 €
- Excédent reporté estimé : 15 958 € repris par DM après vote du CA (-140 k€ par rapport à N-1)
- Budgets annexes en compensation des services support (finance/RH/Tech) : 195 000 €
- Etat / contrats aidés : 130 000 €
- Loyers de la résidence MVDM : 159 225 €

## LE MODELE ECONOMIQUE DU FINANCEMENT

NOUVELLES RESSOURCES		RESSOURCES RECONDUITES		
SUB DEPT CULTURE PA 74	4 000,00 €	SUB VILLE N-1 74	2 190 000,00 €	
CNFPT APPRENTISSAGE 013	10 600,00 €	COMPL SUB VILLE 74	100 000,00 €	
REGUL CHARGES 77	1 200,00 €	VOLONTARIAT 74	- €	
		RETOUR ROUBAIX PSY	10 800,00 €	
		RSA 74	19 000,00 €	
		ASP CONTRATS PEC 74	130 000,00 €	
		LOYERS MVDM 75	159 225,00 €	2 453 800,00 €
		DONS 70	1 000,00 €	
		CONCESSION CIMETIERE 70	31 000,00 €	
		REGIE ANIMATION 70	17 400,00 €	
		BANQUET AINES 70	8 000,00 €	
		VENTE P CATTEAU 77	- €	
		IJ CPAM 013	3 000,00 €	
		RETOUR ASSURANCE N P ET A J	3 000,00 €	
		VALORISATION RA	140 000,00 €	
		VALORISATION SSIAD	35 000,00 €	
		VALORISATION DIRECTEUR HOUZARDE	20 000,00 €	
<b>VALORISATION FORFAITAIRE SERVICES SUPPORTS RA</b>				
Coordo autonomie	5 000,00 €			
référents tech	10 000,00 €			
RH	10 000,00 €			
DAMP	10 000,00 €			
	35 000,00 €			
<b>VALORISATION FORFAITAIRE SERVICES SUPPORTS RA</b>				
Coordo autonomie	10 000,00 €			
agent entretien	5 000,00 €			
RH	10 000,00 €			
DAMP	10 000,00 €			
	35 000,00 €			

## L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE : 317 500 €

Aides aux personnes et aux familles : 227 500 €

Les Nouvelles Solidarités 94 500 €

Chèque Accompagnement Personnalisé 53 000 €

Aide à la cantine écoles privées 80 000 €

Aide aux étudiants : 90 000 €

## AUTONOMIE: 33 400 €

SERVICE ANIMATION 23 400 € (atténué par régie pour 17 400 € : coût CCAS 6000 €)

SEMAINE BLEUE 3 000 €

ANIMATION BANQUET AINES 3 000 €

ANIMATION ZERO DECHET 4 000 €

# CE QUI CHANGE EN 2024

SUBVENTION DE LA VILLE + 100 000 €

ABSENCE D'AUTOFINANCEMENT COMPENSEE PAR LES RESSOURCES FINANCIERES DES BUDGETS ANNEXES POUR 195 000 € : VALORISATION DES SERVICES SUPPORTS

REMUNERATION DES AGENTS + 5 POINTS

SMIC + 1,13%

## LE PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

**2 898 225 €**

- Dépenses réelles : 2 835 425 € dont 2 211 583 € de charges de personnel (74,5 %)
- Provision créances douteuses MVDM : 15 000 €
- Autofinancement investissement : 47 800 €
- L'excédent prévisionnel de 15 294 € sera repris par DM après le vote du CA

DEPENSES		BP 2023	CA PREV 2023	2024	ECART 2023
CHARGES A CARACTERE GENERAL 011		279 388,69 €	233 365,59 €	260 841,03 €	18 547,66 €
CHARGES DE PERSONNEL 012		2 146 603,37 €	2 068 251,44 €	<b>2 211 583,97 €</b>	64 980,60 €
				<b>2 100 000,00 €</b>	
				<b>33 000,00 €</b>	
				<b>10 600,00 €</b>	
				<b>2 000,00 €</b>	
				<b>35 000,00 €</b>	
				<b>10 800,00 €</b>	
				<b>3 183,97 €</b>	
				<b>10 000,00 €</b>	
				<b>7 000,00 €</b>	
CHAPITRE 65	REALISE 2023	426 475,29 €	AES 90 000 €	NOUVELLES SOL 94 500 €	<b>362 000,00 €</b>
ASF + SUB ASSO 65	BP 2023	437 650,00 €	CANTINE 80 000 €	SUB ASSO 11 500 €	358 000,00 € -
REGUL CHARGES MVDM 65			CAP 53 000 €	SUB COS 29 000 €	4 000,00 € -
CHARGES EXCEPTIONNELLES 67		4 150,00 €			1 000,00 € -
PROVISION CREANCES DOUTEUSES MVDM 68					9 100,00 € -
DOTATION AMORTISSEMENT 042		39 149,63 €			47 800,00 € -
		<b>2 906 941,69 €</b>	<b>2 771 127,35 €</b>	<b>2 892 325,00 €</b>	- 14 616,69 €
RECETTES		BP 2023	TOTAL 2023	2024	ECART 2023
RESULTAT REPORTE 002		155 108,69 €	155 108,69 €	- €	155 108,69 €
ATTENUATION CHARGES 013		247 300,00 €	31 624,65 €	16 600,00 €	230 700,00 €
CONCESSIONS SOS RETOUR BDG m22 70		45 300,00 €	58 612,07 €	252 400,00 €	207 100,00 €
SUB VILLE RSA ET PERMIS SOL 74		2 237 333,00 €	2 348 797,96 €	<b>2 453 800,00 €</b>	216 467,00 €
LOYERS MVDM 75		174 600,00 €	157 379,53 €	159 225,00 €	15 375,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS 77		47 300,00 €	34 899,42 €	1 200,00 €	46 100,00 €
REPRISE SUR PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES MVDM 78				9 100,00 €	- 9 100,00 €
		<b>2 906 941,69 €</b>	<b>2 786 422,32 €</b>	<b>2 892 325,00 €</b>	- 14 616,69 €
SOLDE		- €	<b>15 294,97 €</b>	- €	- €

## LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

- Adapter le parc automobile aux besoins et enjeux environnementaux
- Assurer le remplacement des matériels et mobilier

## LE PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENT 54 800 €

- L'excédent prévisionnel de 357 k€ sera repris par DM après le vote du CA

DEPENSES		54 800,00 €
16	165 cautions MVDM	2 000,00 €
20	2051 licence logiciel	
21	21838 matériel informatique	4 000,00 €
	21841 matériel de bureau	2 000,00 €
	2185 matériel téléphonie	
	2188 autres	6 800,00 €
	21828 materiel de transport	40 000,00 €

RECETTES		54 800,00 €
EXCEDENT PREVISIONNEL 315 772,76 €		
040	68 Dot amortissements	47 800,00 €
10	10222 FCTVA	5 000,00 €
16	165 cautions MVDM	2 000,00 €

Le conseil adopte à l'unanimité

### SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES

Les services du CCAS et principalement le pôle des Solidarités construisent leurs actions de soutien aux personnes et familles en difficulté avec le soutien logistique ou financier d'associations caritatives, dont l'action est un relais ou un tremplin à la construction d'une proposition de soutien ou de solution sociale adaptée.

Il vous est proposé de soutenir par une subvention annuelle ces associations indispensables au maillage social watrelosien afin de renforcer le partenariat construit et de pérenniser les actions développées en commun. La proposition de cette année comprend les mêmes montants et associations que l'an dernier avec deux modifications :

- **+15% pour Saint Vincent de Paul soit + 345 €**
- **Suppression de la subvention à l'association étincelle de répit (- 2000 €)**

Monsieur le Vice-Président en charge des Solidarités propose de verser une subvention à une association Watrelosienne ou non, accrochée à un projet d'action sur le territoire de la Commune, en partenariat ou pas avec le CCAS, en accord avec les objectifs du développement d'actions solidaires. Cette aide est fixée à un montant forfaitaire de 500 € par projet.

Il subsiste un solde de 1 605 € sur le budget voté de 11 500 €.

**Le conseil adopte à l'unanimité**

### **SUBVENTION 2024 VERSEE AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE WATTRELOS**

La Loi 2007/209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique instaure un droit à l'Action Sociale pour tous les agents.

Par cette loi, l'Action Sociale devient une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales. Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et à l'article 3 de la convention avec le Comité des Œuvres Sociales pour la période 2024/2026, une délibération doit fixer le montant annuel de la subvention allouée, le seuil annuel de subvention étant supérieur à 23 000,00 €.

Ce projet de délibération détaille la proposition de subvention pour l'année 2024, dont le montant s'élève à **34 000.00 €**.

**Le conseil adopte à l'unanimité**

### **CONVENTION DE COLLABORATION ET DE GROUPEMENT DE COMMANDES DANS LE CADRE D'UNE REPONSE A UN APPEL A PROJET DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE RELATIF AU PROGRAMME ESMS NUMERIQUE**

La réglementation impose la numérisation et le partage des données patient entre professionnels de santé, y compris nos services de soins et d'aide à domicile. La matière est sensible au regard de

l'indispensable niveau élevé de protection des données à exercer. Cela impose une technologie pointue et couteuse, des modifications profondes des outils et process de nos services.

L'Etat aide les structures à évoluer par des financements pilotés par les ARS régionales, sous forme d'Appel à Projet. Ces Appels à Projet permettent des économies d'échelle en procédant par achats groupés.

Sous l'impulsion de l'ARS Hauts de France, la Direction Générale du CCAS travaille depuis plusieurs mois à la constitution d'une grappe constituée de 18 partenaires du même secteur d'activité, publics et privés, objectifs tous sur un même type de produit et process. Elle a donc contribué à obtenir un financement de 600 k€ auprès de l'ARS, réparti entre les 18 partenaires, qui, pour encadrer légalement leur coopération et achats groupés, proposent une convention de coopération et de groupement de commandes.

Ce document a pour vocation de fixer le cadre, le périmètre et les missions du groupement et de ses acteurs, ainsi que la gouvernance, la gestion et répartition des financements. Parmi ces acteurs, le CCAS de Wattrelos a la mission de coordination des marchés publics AMOA, d'acquisition d'un logiciel avec formations et de matériel multimédia.

Il est proposé à Conseil d'Administration d'autoriser le projet d'acquisition d'outils conformes à la norme ESMS numérique, le financement ARS, et la participation au groupement de collaboration et de commandes et de signer la convention jointe en annexe.

**Le conseil adopte à l'unanimité**

## **BUDGET PRIMITIF 2024 – SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE**



## LES ENJEUX

- S'équiper d'un logiciel commun au futur Service Autonomie à Domicile intégrant le Dossier Informatisé Unique (DUI), obligatoire dans le cadre de la réforme ESMS numérique
- Faire évoluer le modèle fonctionnel et économique vers un fonctionnement fusionné avec le SSIAD : construire avec un AMO (cabinet STRATELYS) les étapes de la fusion des pratiques, services et personnels
- Réduire à son maximum le déficit cumulé avant 2019 de 442 k€

## LES OBJECTIFS

- ETRE ACTEUR DANS LA CONSTRUCTION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC FINANCEMENT ARS POUR ACQUERIR UN LOGICIEL ESMS NUMERIQUE
- MISE EN PLACE DU DUI ET DU NOUVEAU LOGICIEL REFERENCE SEGUR
- BATIR LE MODELE DE LA FUSION DES SERVICES AIDE A DOMICILE ET SOINS A DOMICILE
- ASSURER LA SECURITE FINANCIERE DU SERVICE EN RESORBANT LE DEFICIT

## LES RESSOURCES PRINCIPALES : L'ACTIVITE HORAIRE PREVISIONNELLE SOIT 23 874 HEURES

Le produit de la tarification horaire : 584 275€ soit 83 % des ressources du service

- APA : 366 012 €
- Caisses de retraite : 170 581 €
- Taux plein : 47 682 €

## LE MODELE ECONOMIQUE DU FINANCEMENT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

PRODUITS DE LA TARIFICATION			
	Heures servies	Tarifs Horaire	Recettes
APA	14513,50	23,50 €	341 067,00 €
AS	1061,50	23,50 €	24 945,00 €
PCH	0,00	23,50 €	- €
APA D'URGENCE	0,00	23,50 €	- €
	<b>15575,00</b>		<b>366 012,00 €</b>
CNRACL	818,00	26,30 €	21 513,00 €
CARSAT ET AUTRES CAISSES	5668,00	26,30 €	149 068,00 €
	<b>6486,00</b>		<b>170 581,00 €</b>
TAUX PLEIN	1813,00	26,30 €	47 682,00 €
	<b>23874,00</b>		<b>584 275,00 €</b>

RECETTES EN ATTENUATION DE CHARGES	
CPOM DEPARTEMENT	49 694,00 €
CTI DEPARTEMENT	38 987,00 €
DOTATION DEPARTEMENT 1€/H	14 513,00 €
	<b>103 194,00 €</b>

SUBVENTION ARS GRAPPE ACHAT LOGICIEL ESM NUMERIQUE	12 546,00 €
--	-------------

<b>TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES</b>	<b>700 015,00 €</b>
---------------------------------------	---------------------

SUBVENTION SAAD EN DIFFICULTE DEPARTEMENT	574 938,00 €
Dossier en attente de réponse/affectation au déficit/DM en cours d'exercice	

## LE PROJET DE BUDGET DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 700 015€

La dépense principale, les charges de personnel, 95% du budget de fonctionnement

- Personnel administratif : 149 683 € 23%
- Personnel intervenant à domicile : 512 041 € 77%

CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 000,00 €
-----------------------------	-------------

CHARGES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF	149 683,00 €
CHARGES DE PERSONNEL INTERVENANT A DOMICILE	512 041,00 €
FORMATION LOGICIEL	2 214,00 €
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>663 938,00 €</b>

FONCTIONNEMENT STRUCTURE	15 745,00 €
ABONNEMENT LOGICIEL	9 972,00 €
MAINTENANCE LOGICIEL	360,00 €
<b>TOTAL CHARGES DE STRUCTURE</b>	<b>26 077,00 €</b>

<b>TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES</b>	<b>700 015,00 €</b>
---------------------------------------	---------------------

## LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

- Acquérir le matériel relatif à la mise en place du DUI

## LE PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENT

11 397€

ACHAT DE MATERIEL LOGICIEL ESMS NUMERIQUE	11 397,00 €
Tablettes / téléphones portables	
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	745,00 €
SUBVENTION ARS GRAPPE ESMS NUMERIQUE	10 652,00 €
	11 397,00 €

Le conseil adopte à l'unanimité

### HEBERGEMENTS TEMPORAIRES D'URGENCE

La délibération n° 32/2013 du 17/06/2013 fixe les conditions d'attribution d'un logement temporaire d'urgence et les modalités de décisions du montant du loyer à savoir une décision du Président du Centre Communal d'Action Sociale au moment de la demande, validée à postériori par le Conseil d'Administration pour être opposable et exécutoire.

Le conseil adopte à l'unanimité

### DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le C.C.A.S. développe et actualise ses missions en fonction des besoins de la population et des orientations politiques. Dans le cadre de leurs missions, les travailleurs sociaux du C.C.A.S. sont amenés à repérer des publics vulnérables, dans un état de grande précarité et rencontrant des problématiques économiques, familiales, de logement, de santé et d'insertion.

C'est dans ce contexte, que le C.C.A.S. souhaite apporter un soutien et un suivi psychologique à ce public en recrutant un psychologue.

Son champ d'intervention s'effectuera dans les mairies annexes.

L'objectif est d'actualiser les postes non permanents créés afin de répondre à l'évolution des missions du C.C.A.S.

Pour cela, nous devons abroger et remplacer la délibération existante afin d'actualiser les postes nécessaires au bon fonctionnement des services.

**Le conseil adopte à l'unanimité**

### **APPROBATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE**

Ce règlement du fonctionnement du service de l'aide à domicile permet la possibilité d'élargir les horaires afin de bénéficier d'un financement du Département pour valoriser les intervenants à domicile. Ce qui entraîne une modification du règlement pour l'adapter au niveau du CPOM.

**Le conseil adopte à l'unanimité**

# COMMUNICATION

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration de la lettre de démission de M Claude LECLUSE de ses fonctions. Il quittera la commune le 30 avril prochain. Tous deux se remémore le moment qui a été déclencheur de sa nomination en 2006 dans les locaux d'une association qui n'existe plus à ce jour. Monsieur le Président remercie avec émotion l'engagement de M LECMSUE au sein du Conseil pour la cause du Handicap, tous deux concernés par les évènements de la vie à ce sujet. Il accepte sa démission et informe le conseil de la fin des fonctions de M LECLUSE au 30 avril. Un nouvel administrateur sera nommé à la prochaine séance.